

M. PERRARD Baptiste
41 rue de la Lande
44410 LA CHAPELLE-DES-MARAIS

À La Chapelle-des-Marais, le 24 janvier 2025

N/Réf. : JFJ/EM

Objet : Création d'une nouvelle voie « impasse des Genêts »

LRAR 1A 215 405 3834 1

Monsieur,

La municipalité travaille actuellement pour une dénomination plus claire des différentes voies et accès existant sur la commune. Une meilleure localisation des habitations à partir d'une adresse précise contribue à améliorer la sécurité (services d'urgence et de sécurité publique) et l'efficacité des services de livraison et fournisseurs d'énergie. De nombreuses voies ont déjà été renommées à cet effet.

Vous êtes propriétaire de la parcelle cadastrée AP n°821 qui dessert le n° 41, 43 rue de la Lande.

N'ayant pas eu de réponse à notre précédent courrier en date du 19 novembre 2024, je vous informe que sans retour de votre part avant le 28 février 2025, la municipalité procédera à la nouvelle dénomination de cette voie : « impasse des Genêts »

Restant à votre disposition pour toute question, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Maire, l'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Jean-François JOSSE



